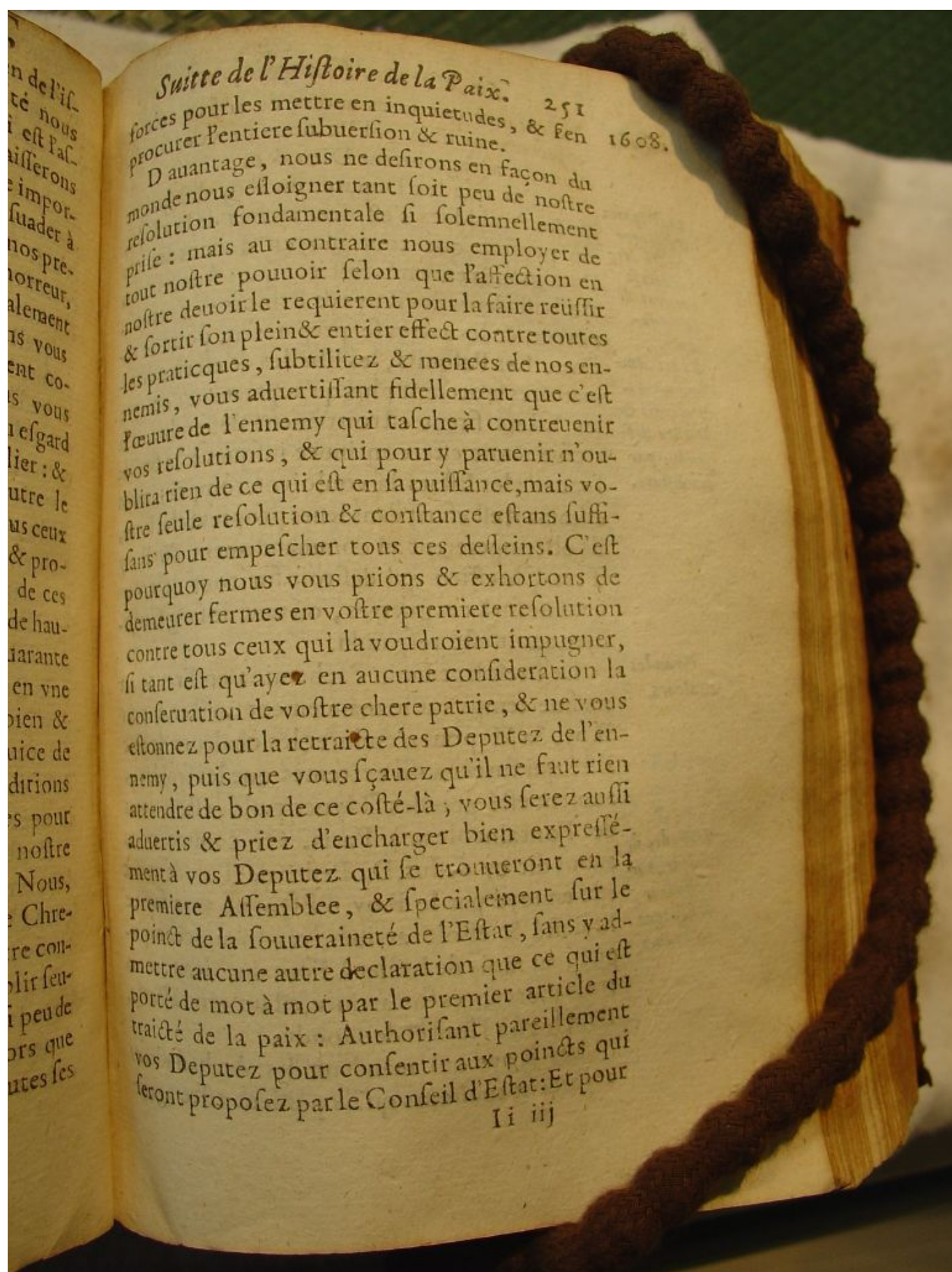
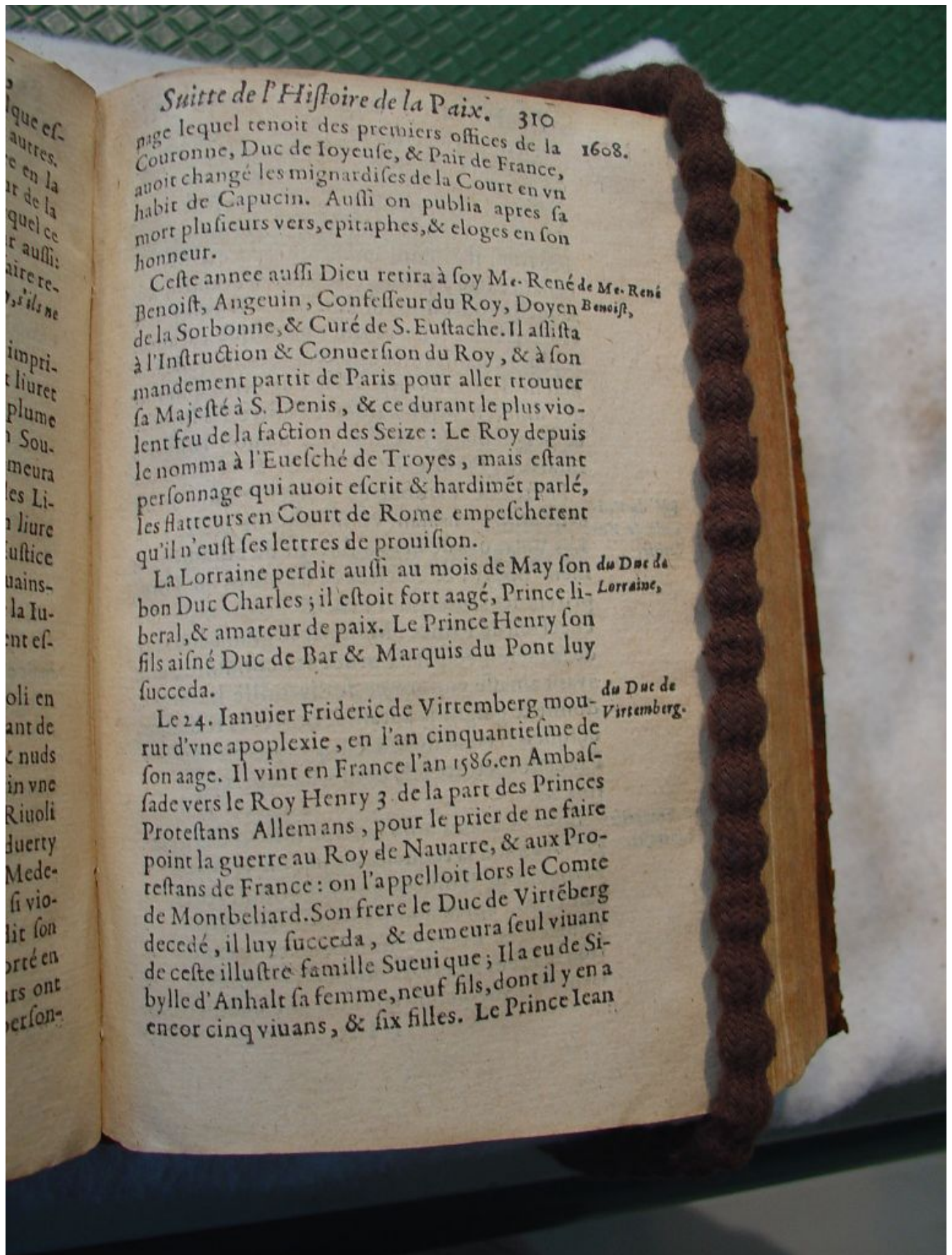


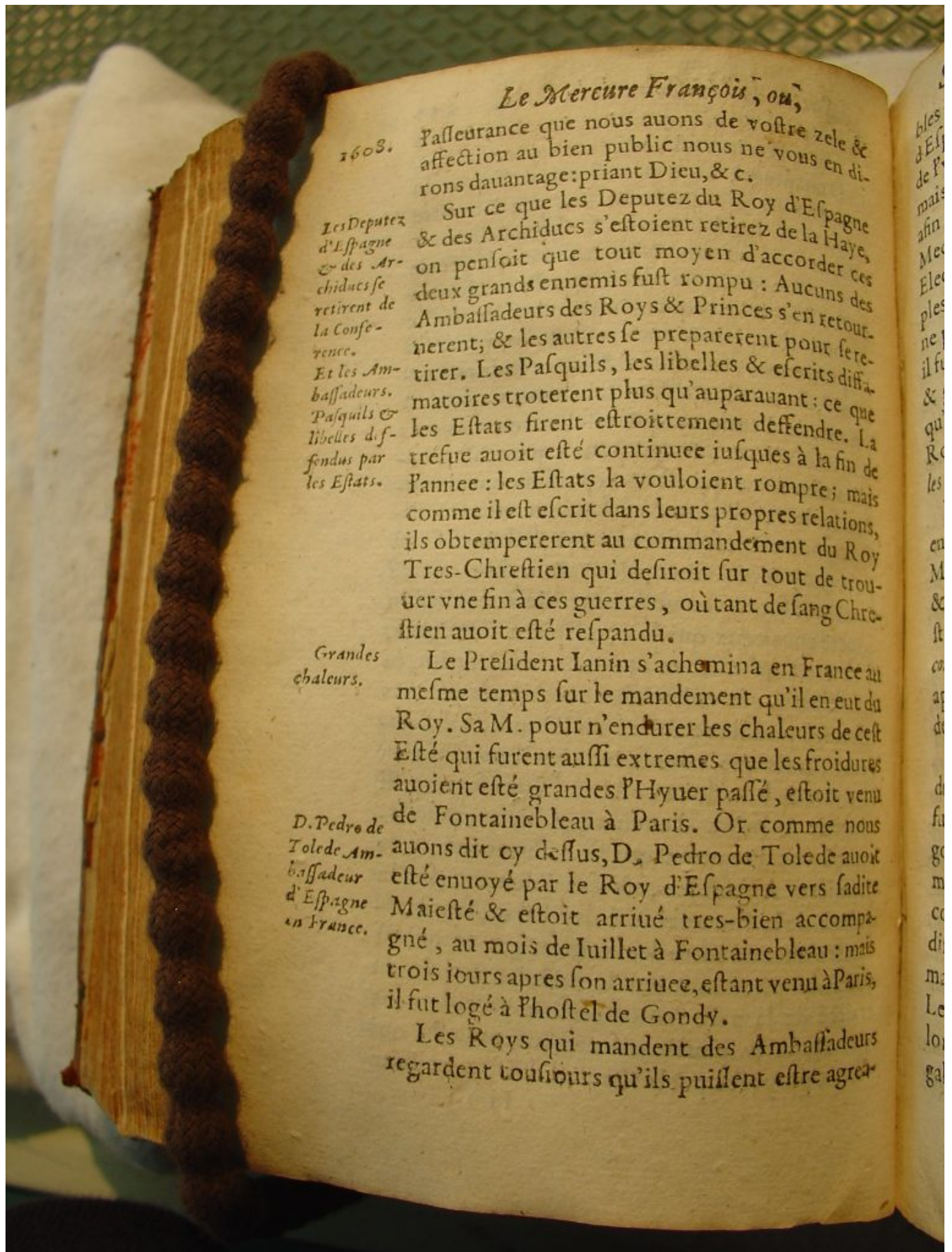
1608_251r.jpg



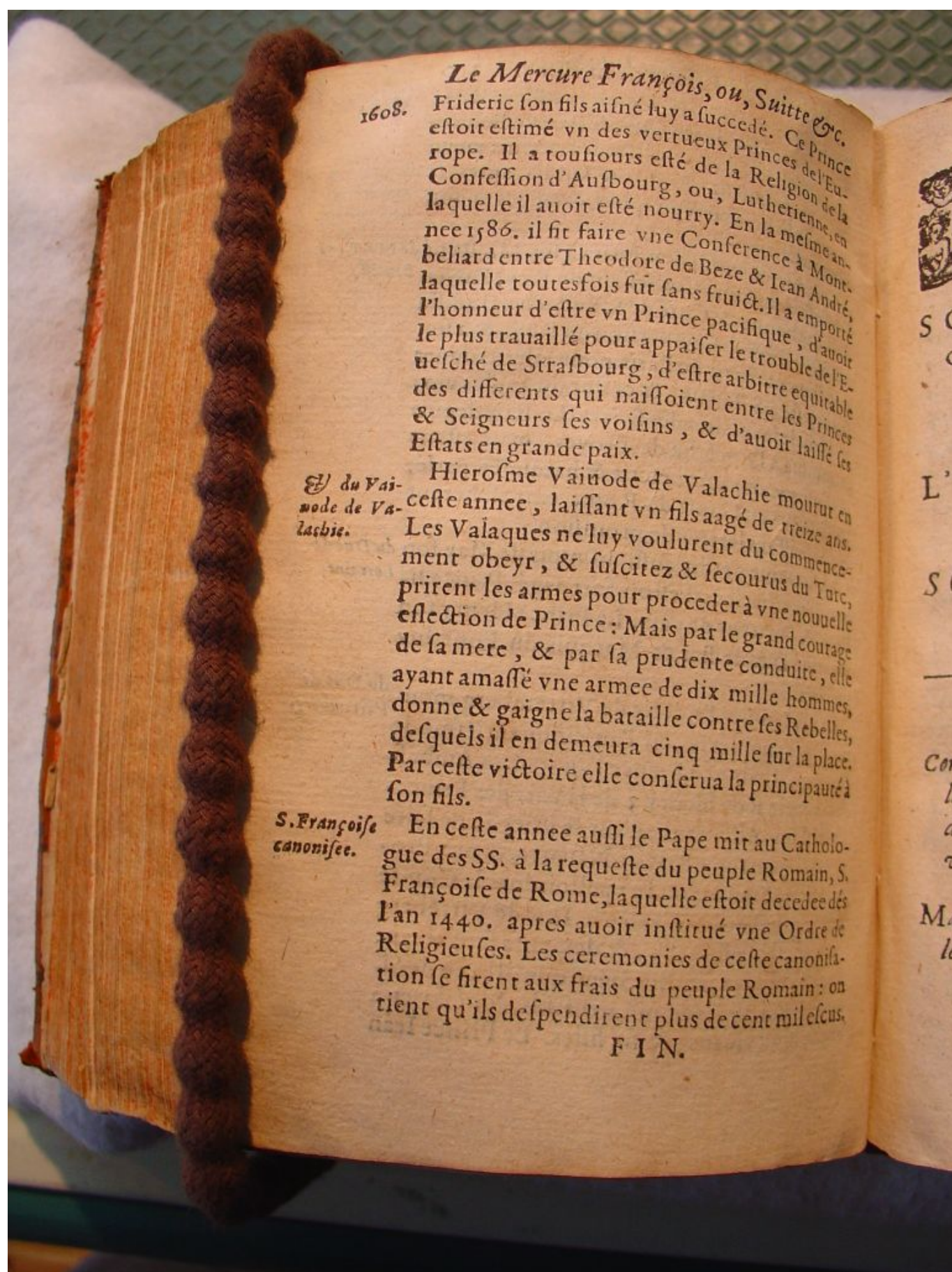
1608_310r.jpg



1608_251v.jpg



1608_310v.jpg



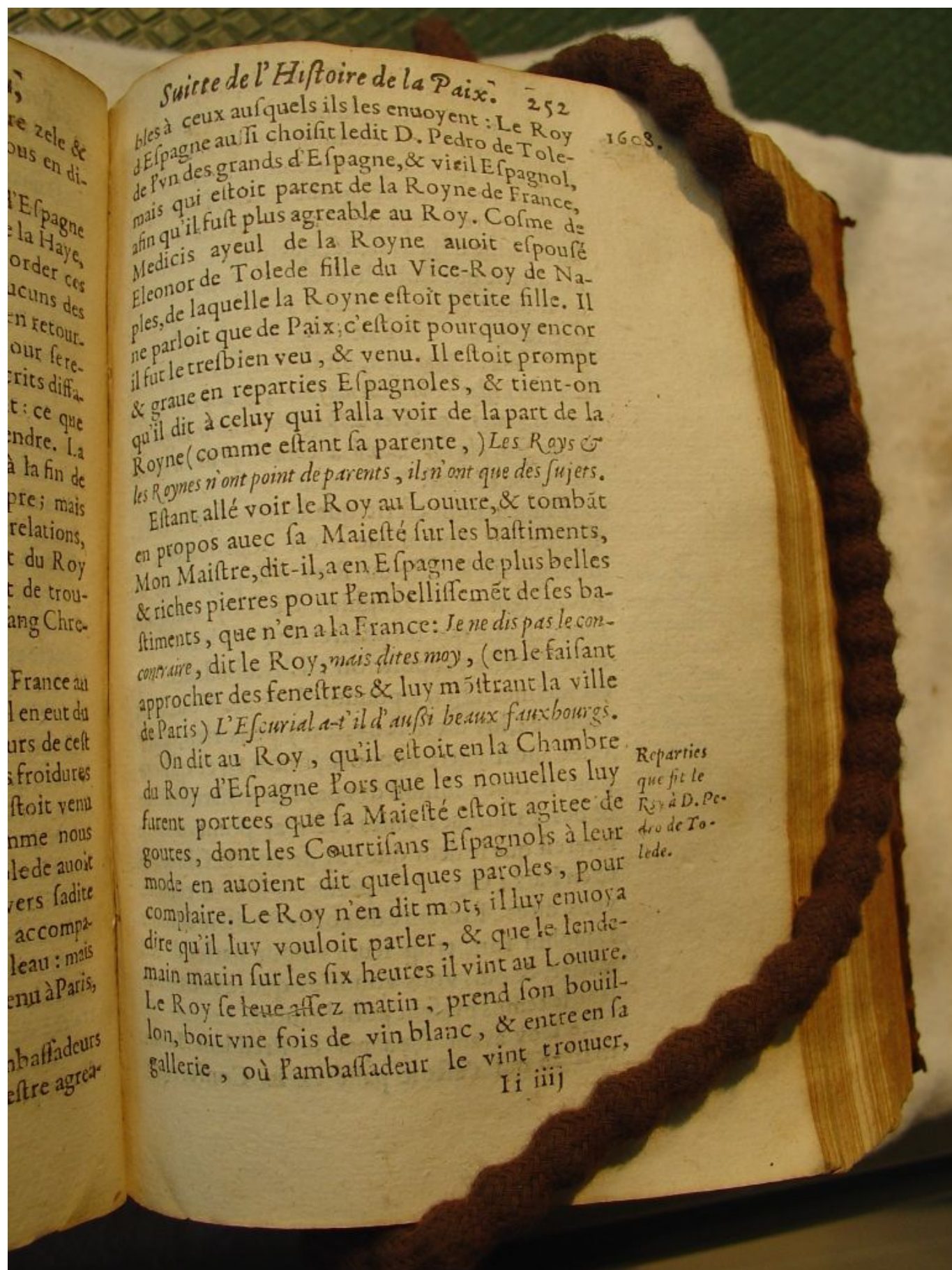
Le Mercure François, ou, Suite &c.
 1608. Frideric son fils aîné luy a succédé. Ce Prince estoit estimé vn des vertueux Princes del'Europe. Il a tousiours esté de la Religion de la Confession d'Ausbourg, ou, Lutherienne, de laquelle il auoit esté nourry. En la mesme année 1586. il fit faire vne Conference à Montbeliard entre Theodore de Beze & Iean André, laquelle toutesfois fut sans fruit. Il a emporté l'honneur d'estre vn Prince pacifique, d'auoir le plus trauaillé pour appaiser le trouble del'Empesché de Strasbourg, d'estre arbitre equitable des differents qui naissoient entre les Princes & Seigneurs ses voisins, & d'auoir laissé ses Estats en grande paix.

U du Vainode de Valachie.
 Hierosme Vainode de Valachie mourut en ceste année, laissant vn fils aagé de treize ans. Les Valaques ne luy voulurent du commencement obeyr, & suscitez & secourus du Turc, prirent les armes pour proceder à vne nouuelle election de Prince: Mais par le grand courage de sa mere, & par sa prudente conduire, elle ayant amassé vne armée de dix mille hommes, donne & gaigne la bataille contre ses Rebelles, desquels il en demeura cinq mille sur la place. Par ceste victoire elle conserua la principauté à son fils.

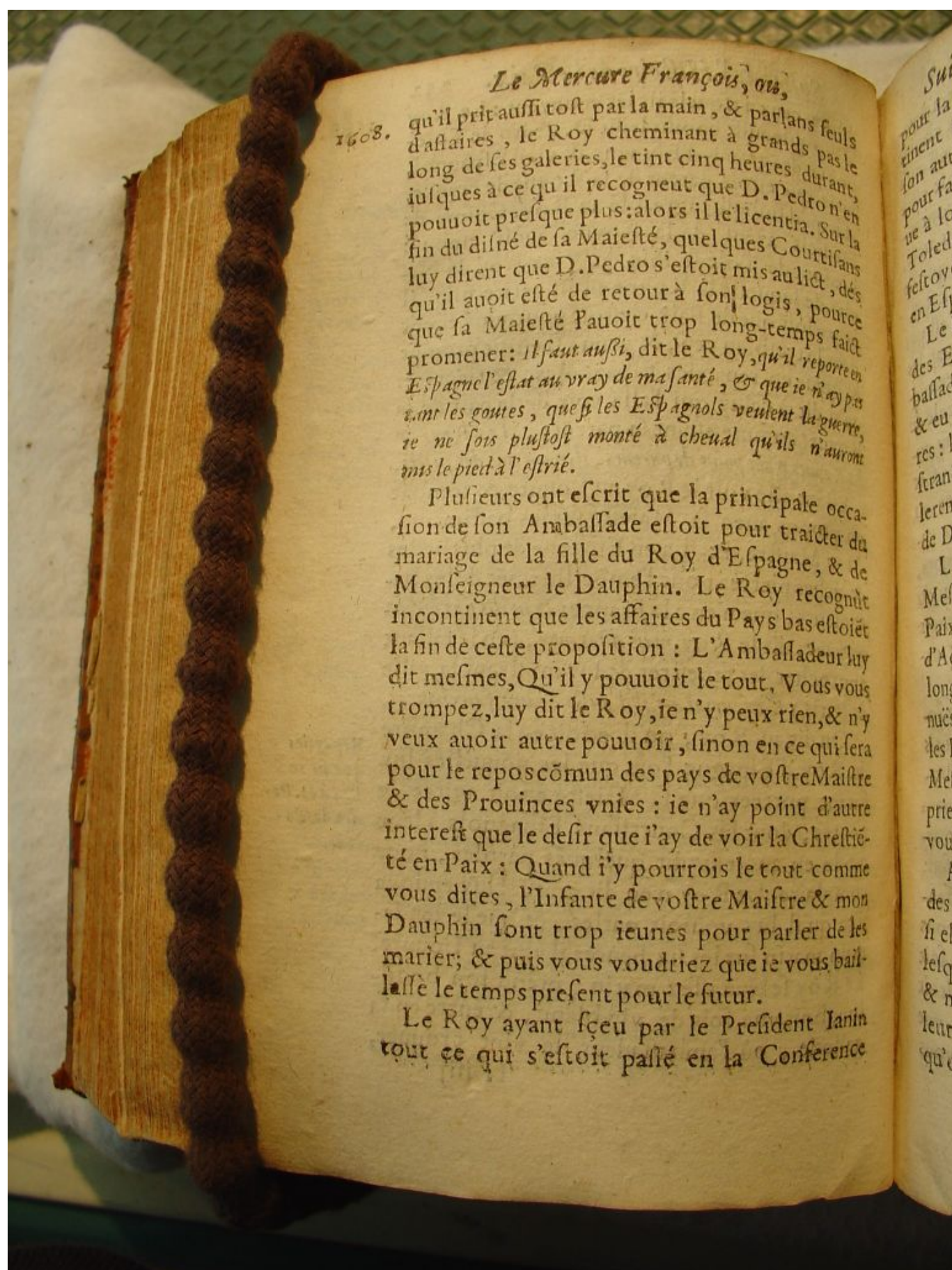
S. François canonisée.
 En ceste année aussi le Pape mit au Catholique des SS. à la requeste du peuple Romain, S. François de Rome, laquelle estoit decedee dès l'an 1440. apres auoir institué vne Ordre de Religieuses. Les ceremonies de ceste canonisation se firent aux frais du peuple Romain: on tient qu'ils despendirent plus de cent mil escus.

F I N.

1608_252r.jpg



1608_252v.jpg

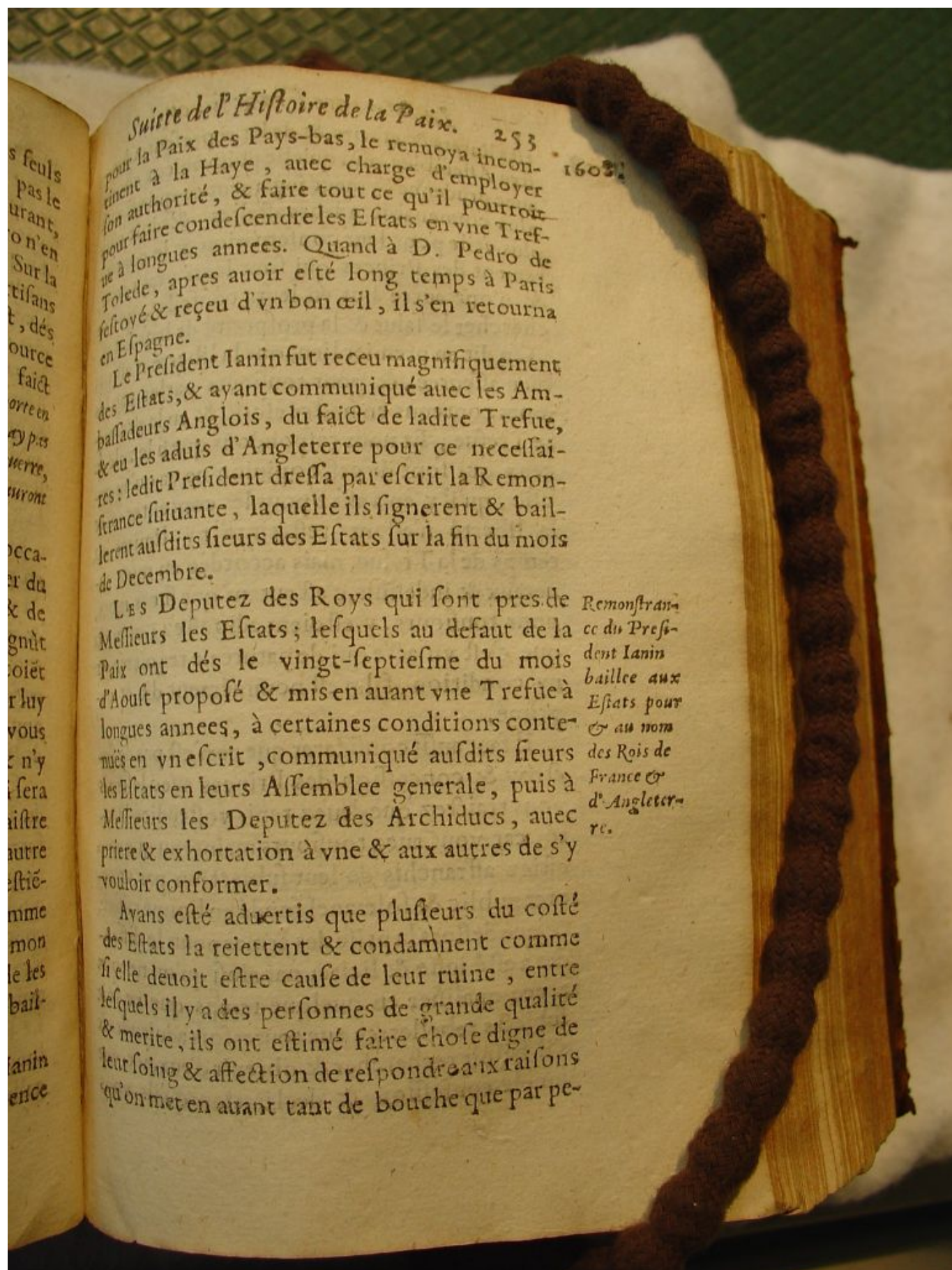


Le Mercure François, ou,
1608. qu'il prit aussi tost par la main, & parlans seuls
d'affaires, le Roy cheminant à grands pas le
long de ses galeries, le tint cinq heures durant,
iulques à ce qu'il recogneut que D. Pedro n'en
pouuoit presque plus: alors il le licentia. Sur la
fin du dîné de sa Maiefté, quelques Courtifans
luy dirent que D. Pedro s'estoit mis au liect, dès
qu'il auoit esté de retour à son logis, pource
que sa Maiefté l'auoit trop long-temps fait
promener: Il faut aussi, dit le Roy, qu'il reporte en
Espagne l'estat au vray de ma santé, & que ie n'ay pas
tant les gouttes, que si les Espagnols veulent la guerre,
ie ne sois plustost monté à cheual qu'ils n'auront
mis le pied à l'estrié.

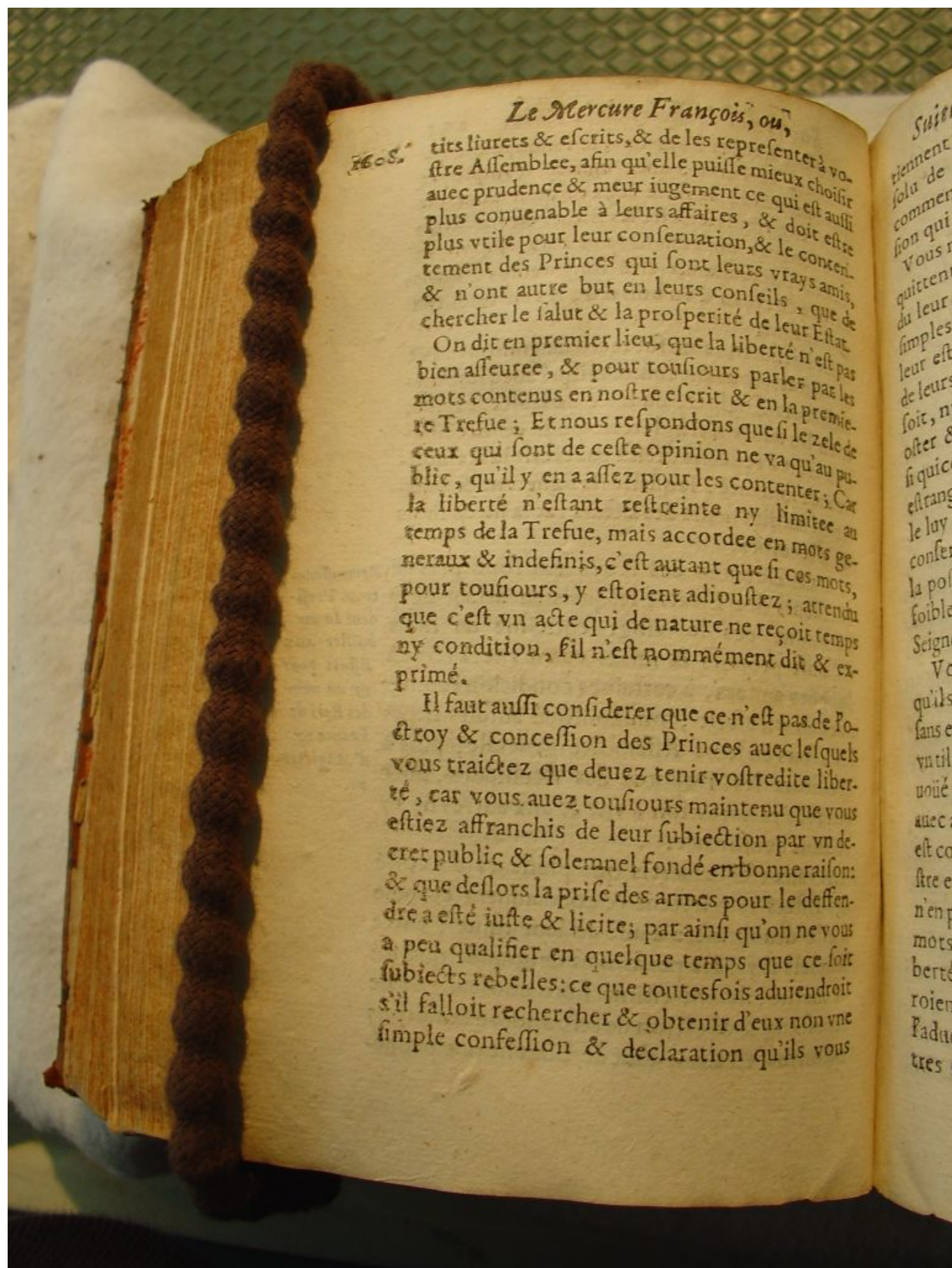
Plusieurs ont escrit que la principale occa-
sion de son Ambassade estoit pour traicter du
mariage de la fille du Roy d'Espagne, & de
Monseigneur le Dauphin. Le Roy recognut
incontinent que les affaires du Pays bas estoient
la fin de ceste proposition: L'Ambassadeur luy
dit mesmes, Qu'il y pouuoit le tout. Vous vous
trompez, luy dit le Roy, ie n'y peux rien, & n'y
veux auoir autre pouuoir, sinon en ce qui sera
pour le repos cōmun des pays de vostre Maistre
& des Prouinces vnies: ie n'ay point d'autre
interest que le desir que i'ay de voir la Chrestien-
té en Paix: Quand i'y pourrois le tout comme
vous dites, l'Infante de vostre Maistre & mon
Dauphin sont trop ieunes pour parler de les
marier; & puis vous voudriez que ie vous bail-
lassé le temps present pour le futur.

Le Roy ayant sçeu par le President Ianin
tout ce qui s'estoit passé en la Conference

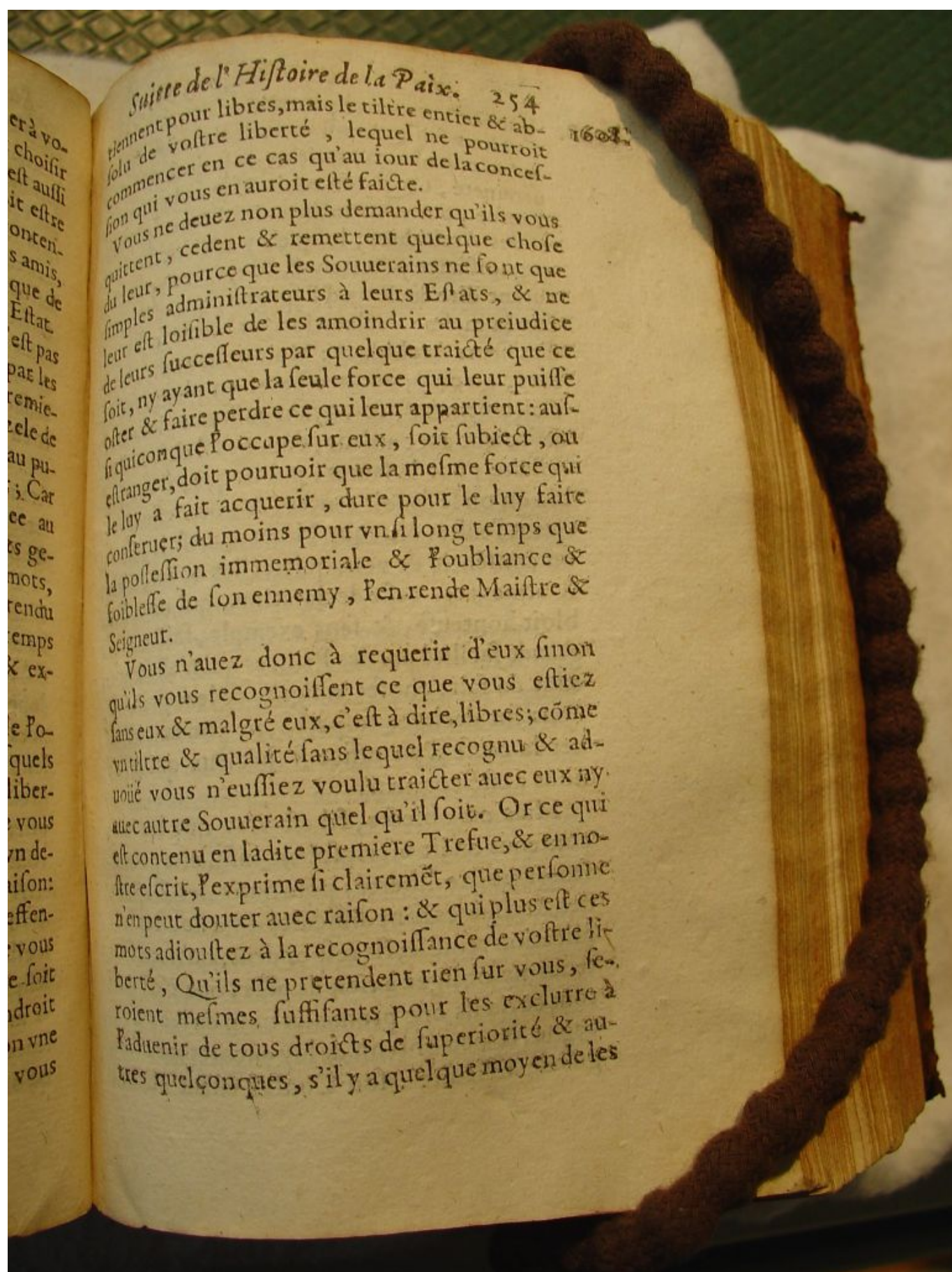
1608_253r.jpg



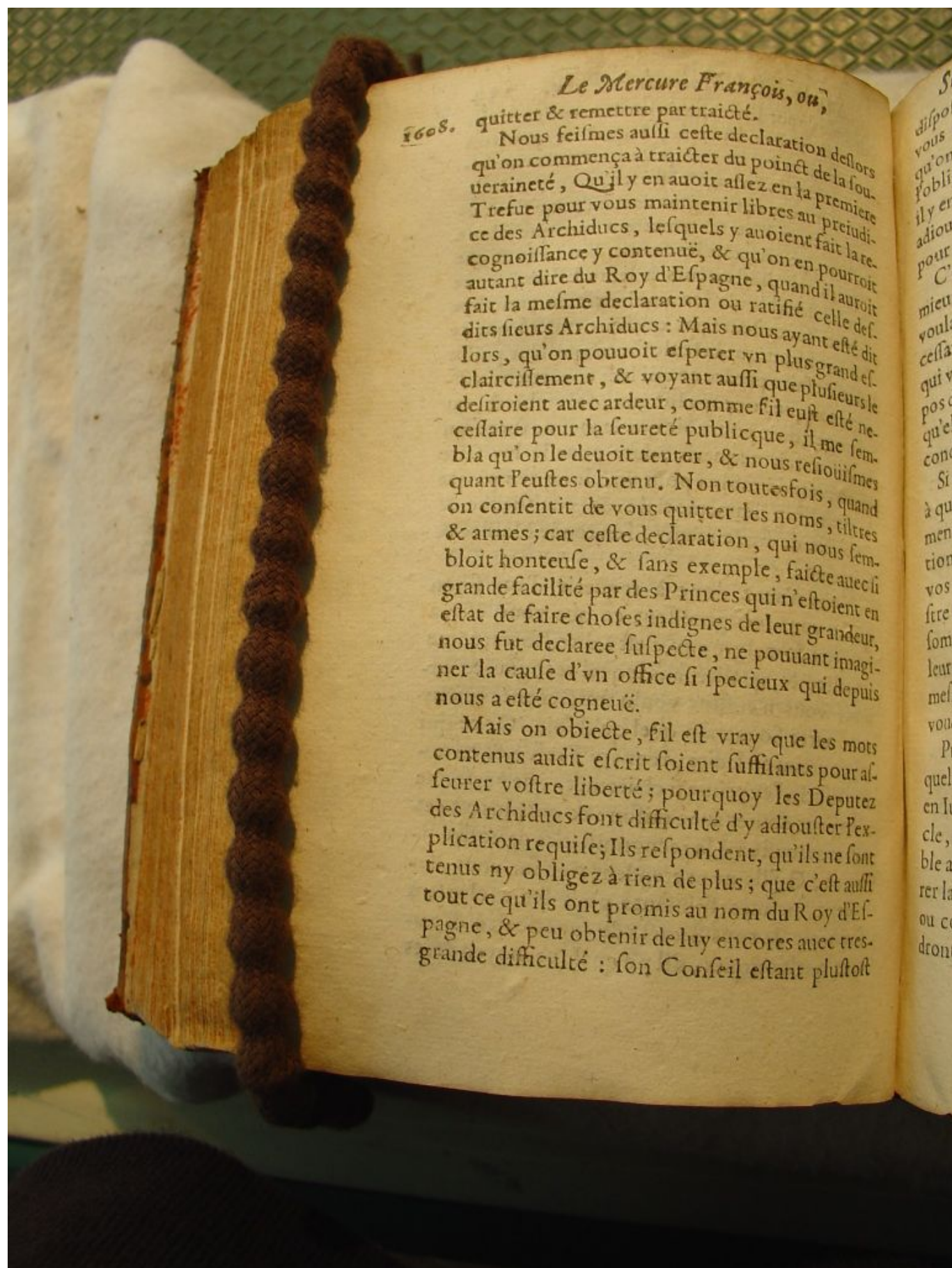
1608_253v.jpg



1608_254r.jpg



1608_254v.jpg



Le Mercure François, ou,

1608. quitter & remettre par traité.
 Nous feismes aussi ceste declaration deslors
 qu'on commença à traicter du poinct de la sou-
 ueraineté, Qu'il y en auoit assez en la sou-
 Trefue pour vous maintenir libres au premiere
 ce des Archiducs, lesquels y auoient fait la re-
 cognoissance y contenuë, & qu'on en pourroit
 autant dire du Roy d'Espagne, quand il auroit
 fait la mesme declaration ou ratifié celle des
 dits sieurs Archiducs : Mais nous ayant esté des-
 lors, qu'on pouuoit esperer vn plus grand es-
 claircissement, & voyant aussi que plusieurs le
 desiroient avec ardeur, comme fil eust esté le
 cessaire pour la seureté publique, il me sem-
 bla qu'on le deuoit tenter, & nous resioüismes
 quant l'eustes obtenu. Non toutesfois, quand
 on consentit de vous quitter les noms, tiltres
 & armes; car ceste declaration, qui nous sem-
 bloit honteuse, & sans exemple, faicte avec si
 grande facilité par des Princes qui n'estoient en
 estat de faire choses indignes de leur grandeur,
 nous fut declaree suspecte, ne pouuant imagi-
 ner la cause d'un office si specieux qui depuis
 nous a esté cogneuë.

Mais on obiecte, fil est vray que les mots
 contenus audit escrit soient suffisants pour al-
 feurer vostre liberté; pourquoy les Deputez
 des Archiducs font difficulté d'y adiouster l'ex-
 plication requise; Ils respondent, qu'ils ne sont
 tenus ny obligéz à rien de plus; que c'est aussi
 tout ce qu'ils ont promis au nom du Roy d'Es-
 pagne, & peu obtenir de luy encores avec tres-
 grande difficulté : son Conseil estant plustost

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan